



Association Cantonale des Musiques
Valaisannes - ACMV
Kantonaler Musikverband Wallis - KMVM

Procès-verbal de la 143ème Assemblée générale Par correspondance¹

Date : Samedi 14 novembre (délai de retour des bulletins de vote)
Présidence : Christian Bohnet
Participants : 58 sociétés, pour 107 bulletins valables²
Scrutateurs : Christian Florey, La Géronde, Sierre
Lars Cina, Harmonie, Salgesch

1. Protocole de l'Assemblée générale 2019, à Vétroz

Le protocole de l'AG 2019 figure dans la brochure qui a été adressée à toutes les sociétés par mail et mise à disposition sur le site de l'association. (www.acmv.ch)

Contrairement à ce qui est relevé au point 3 du PV, l'Union instrumentale de Leytron était bien présente lors de cette assemblée.

➡ **Le PV est accepté par 105 Oui, contre 2 Non.**

2. Rapports annuels

2.1. Rapport du Président

Dans le rapport d'activité de l'ACMV, le Président, **Christian Bohnet**, met en évidence les éléments suivants :

- Dès le 13 mars 2020, la crise COVID 19 a mis un terme immédiat à l'activité des fanfares valaisannes. Le comité s'est dès lors efforcé de faire suivre les informations qui provenaient de l'Office Fédéral de la Santé Publique (OFSP), de l'Association Suisse des Musiques (ASM) et de l'Organisation Cantonale Valaisanne des Secours (OCVS).
- Grâce à l'action « Fanfares au balcon », la musique instrumentale a trouvé une visibilité inattendue dans la presse et sur les réseaux sociaux. Le Président tient à

¹ Voir annexe 1 et 2, Explication sur la procédure de vote et bulletins de vote

² Voir annexe 3, Protocole de dépouillement des votes par correspondance

féliciter toutes les musiciennes et tous les musiciens, qui, par ces initiatives, ont apporté chaleur et réconfort durant ces semaines de semi-confinement.

- Le Président salue les efforts et l'inventivité des professeurs de musique qui ont tout de suite mis en place des cours à distance, par l'intermédiaire des moyens informatiques.
- Au plan national, l'élection de Mme Louana Menou Baldi à la tête de l'Association suisse de Musiques (ASM) est un réel succès pour les associations romandes et tessinoises, soutenues encore par quelques associations alémaniques. Le représentant de notre association, Hans Seeberger, a de son côté accédé à la vice-présidence.
- Des remerciements particuliers sont encore adressés aux Conseillers d'Etat Christophe Darbellay et Roberto Schmid, pour leur soutien renouvelé.
- Le Président remercie encore la délégation valaisanne à la Loterie Romande, par son Président, Jean-Maurice Tornay. La contribution de la Loterie Romande soutient de manière directe la formation des jeunes musiciens.
- Le Président remercie les comités et directeurs-trices des sociétés, qui ont su s'adapter à une situation inédite, pour ne pas dire inquiétante pour l'avenir à court terme de la musique instrumentale.

Un message d'espoir et de confiance en l'avenir met un terme au rapport du Président.

2.2. Rapport de la Commission Musicale

Dans son rapport, Jean-Claude Savoy, revient sur l'activité de la commission musicale durant la période 2019/2020.

- Organisation des examens ASM dans les diverses fédérations
Les examens ont été annulés, au même titre que toutes les activités musicales. La commission de musique a décidé de maintenir néanmoins ceux du niveau supérieur 2.
- Retour sur la partie musicale de la fête cantonale 2019 à Naters
La commission n'a pas relevé de grosses lacunes en relation avec la partie musicale. Des remarques ont été formulées à propos de la manière dont les sociétés se renforcent. Pour la commission musicale, il incombe à chaque société de gérer son effectif afin qu'elle se présente dans une formation qui ne dénature pas le concours, ni pour elle-même, ni par rapport à l'ensemble des sociétés de la même catégorie.
- Formation et formation continue des directeurs
La formation initiale est assurée par le Conservatoire cantonal. Elle s'étend sur une durée de trois années. La commission musicale a le projet de mettre en place divers modules de formation pour des jeunes musiciens qui aimeraient faire leurs premiers pas de directeurs de fanfare. La commission musicale a encore accompagné la mise en place d'un cours de formation continue destiné aux directeurs-trices en activité et initié par Jean-François Bobillier, en charge du cours de direction au Conservatoire.
- 988 élèves ont été annoncés pour obtenir la subvention de la Loterie Romande. Parmi eux, 209 étaient inscrits aux examens ASM.

La Commission musicale tient à remercier l'ensemble des directeurs-trices de fanfares, les responsables des écoles de musique et les professeur-e-s qui encadrent la formation des jeunes musicien-nes. Le niveau appréciable atteint par la musique à vent de notre canton est le résultat de la qualité de leur engagement.

2.3. Rapport sur la gestion des membres

Outre l'annulation de tous les rendez-vous musicaux, dont le Président a fait état dans son rapport, Christophe Claivaz revient sur l'introduction du logiciel ASM hitobito :

- Le logiciel donne plus de possibilités aux sociétés pour gérer leur effectif, mais simultanément, plus de responsabilités.
- Le logiciel est encore victime de quelques « défauts de jeunesse ». Notamment, le suivi des modifications annuelles. L'ASM devra apporter les aménagements nécessaires. En attendant, un document supplémentaire sera disponible pour que chaque société puisse faire état des modifications apportées.
- Pour les 94 sociétés du Valais romand, on a constaté une diminution de 173 unités du nombre de membres. C'est habituel après une Cantonale, car les « renforts », inscrits à l'occasion de la fête, sont biffés.
- Concernant les jubilaires pour le Valais Romand, 55 vétérans cantonaux pour 25 ans de musique, 43 vétérans fédéraux pour 35 ans, 15 vétérans cantonaux pour 50 ans ont été enregistrés. En sus, 11 vétérans de la Conférence Internationale des Sociétés de Musique (CISM) pour 60 ans et 3 vétérans fédéraux pour 70 ans auraient dû recevoir leur distinction.

Toutes les médailles ont été commandées. Elles seront distribuées lors des festivals 2021. En cas de nouveau rapport, les médailles des 25 et 35 ans seront adressées directement aux sociétés. Pour les jubilaires de 50, 60 et 70 ans, une cérémonie spéciale devra être mise sur pied.

Christophe Claivaz termine son rapport en se réjouissant de retrouver bientôt les sociétés dans leurs rassemblements annuels. Il souhaite enfin une bonne saison musicale à toutes les musiciennes et musiciens.

 **Les trois rapports sont acceptés à l'unanimité des voix exprimées.**

3. Comptes 2019/2020 et bilan

COMPTE D'EXPLOITATION 19/20 BETRIEBSRECHNUNG 19/20

RECETTES	EINNAHMEN	2020	2019
ADMINISTRATION	VERWALTUNG		
Cotisations ACMV	Beiträge KMWW	23 748,00	24 752,00
Cotisations ASM + SUISA	Beiträge SBV + SUISA	89 358,30	93 219,75
Subside Etat du Valais	Beitrag Staat Wallis	0,00	10 000,00
Contribution Loterie Romande	Beitrag Loterie Romande	0,00	30 000,00
Concert Swiss Army Central Band	Konzert Arméespiel	0,00	4 271,95
Vente carnets de musiciens	Verkauf Musikerpässe	1 260,00	1 245,00
Amendes	Bussen	2 600,00	2 400,00
Intérêts	Zinsen	0,00	0,00
TOTAL ADMINISTRATION	TOTAL VERWALTUNG	116 966,30	165 888,70
FORMATION	WEITERBILDUNG		
Subventions ASM	Subventionen SBV	20 900,00	19 135,00
Cours direction	Direktorkurse	6 900,00	0,00
Cours trompette militaire	Ausbildungskurse Militärmusik	1 320,00	290,00
Nos partenaires :	Unser Partnern.:		
Loterie Romande		0,00	210 000,00
MIGROS % culturel		0,00	2 000,00
Sponsors (6)		9 000,00	12 000,00
Don divers	Diverse	0,00	50,00
TOTAL FORMATION	TOTAL WEITERBILDUNG	38 120,00	243 475,00
TOTAL RECETTES	TOTAL EINNAHMEN	155 086,30	409 363,70
DEPENSES	AUSGABEN	2020	2019
ADMINISTRATION	VERWALTUNG		
Médailles et insignes	Auszeichnungen	1 898,80	17 440,70
Cotisations ASM + SUISA	Beitrag SBV + SUISA	87 462,90	92 023,75
Comité et représentations	Versammlungen & Vertretungen	9 480,35	12 390,90
Frais de bureau	Büromaterial	1 437,80	7 185,15
Achat de carnets de musiciens	Kauf Musikerpässe	1 045,90	1 301,40
Assemblées	Versammlungen	8 006,79	15 190,80
Fête Cantonale 2019 - Naters	KMF Naters 2019	0,00	9 565,00
Frais de banque	Bankspesen	113,80	109,75
Assurances	Sachversicherung	393,00	393,00
Impôts	Steuern	469,10	121,40
Frais divers	Verschiedenes	381,25	604,15
Perte sur débiteurs	Aufwendungen auf Debitoren	1 500,00	0,00
TOTAL ADMINISTRATION	TOTAL VERWALTUNG	112 189,69	156 326,00
FORMATION	WEITERBILDUNG		
Cours ASM	SBV Kurse	20 900,00	18 300,00
Frais d'examens	Examenspesen	0,00	7 535,35
Cours LoRo	LoRo Kurse	2 000,00	200 600,00
Contributions concours et camps	Wettbewerbe und Lager	2 598,00	10 550,00
Contributions cours direction	Dirigentenurse	10 500,00	9 600,00
Cours Tromp.mil.	Ausbildung Militärmusik	315,00	945,00
Contributions divers	Diverse Beiträge	1 500,00	2 000,00
TOTAL FORMATION	TOTAL WEITERBILDUNG	37 813,00	249 530,35
TOTAL DEPENSES	TOTAL AUSGABEN	150 002,69	405 856,35
BENEFICE	GEWINN	5 083,61	3 507,35
Augmentation réserve	Erhöhung der Reserven	-10 000,00	-7 900,00
Utilisation réserve	Reservenverwendung	5 600,00	10 165,00
BENEFICE D'EXPLOITATION	BETRIEBSGEWINN	683,61	5 772,35

BILAN AU 30.09.2020
BILANZ PER 30.09.2020

ACTIFS	AKTIVEN	2020	2019
ACTIFS CIRCULANTS	UMLAUFVERMÖGEN		
PostFinance	PostFinance	6 316,89	5 581,89
Banque Raiffeisen	Raiffeisen Bank	18 525,02	32 755,26
Débiteurs	Debitoren	65 674,15	22 212,10
Bons d'achat	Gutschein	1 500,00	1 500,00
Stock fanions	Lager Wimpel	1,00	1,00
Actifs transitoires	Transitorische Aktiven	46 780,80	254 900,00
ACTIFS IMMOBILISES	LANGFRISTIGE VERMÖGEN		
Matériel informatique	Informatik	1,00	1,00
TOTAL ACTIFS	TOTAL AKTIVEN	138798,86	316951,25

PASSIFS	PASSIVEN	2020	2019
CAPITAUX ETRANGERS	FREMDKAPITAL		
Dettes à court terme	Kurzfristige Kreditoren	32 000,00	218 900,00
Créanciers	Kreditoren	4 987,85	1 823,85
Passifs transitoires	Transitorische Passiven	1 898,20	1 398,20
		38886,05	222122,05
CAPITAUX PROPRES	EIGENKAPITAL		
Capital au 30.09.	Kapital per 30.09.	41926,20	36153,85
Résultat net	Netto-Abschluss	683,61	5772,35
Fonds de réserve	Reservefonds		
* Cours de musique	* Musikkurse	8 238,80	10 238,80
* Cours de direction	* Diregentenkurse	8 500,00	12 100,00
* Fête Cantonale	* Kantonalmusikfest	20 064,20	16 064,20
* Fête Fédérale	* Eidgenössische MF	7 500,00	7 500,00
* Matériel informatique	* Informatik	6 000,00	3 000,00
* Diverse	* Diverse	7 000,00	4 000,00
		57303,00	52903,00
TOTAL PASSIF / PASSIVEN		138798,86	316951,25

Le caissier apporte encore les commentaires suivants :

- En raison d'une demande tardive de notre part, nous avons reçu la confirmation du montant versé par la Loterie Romande après la date de bouclage (30.09.2020), raison pour laquelle il n'apparaît pas dans la comptabilité qui vous est présentée. Montant attribué pour l'exercice 2019/2020 : CHF 238'000.00.
- En ce qui concerne le montant attribué par l'Etat du Valais, le processus de demande a changé cette année, ce qui également généré un retard. Nous avons reçu un accord de principe de l'Office cantonal de la Culture, mais pas encore la confirmation du montant, raison pour laquelle il n'est pas non plus inscrit dans nos comptes. Montant demandé : CHF 10'000.00.
- Une fois ces 2 montants reçus (courant novembre en principe), nous redistribuerons les sommes convenues aux sociétés formatrices pour le soutien à la formation des élèves.
- Compte-tenu du résultat bénéficiaire des comptes 2019/2020, nous redistribuerons également les montants dévolus habituellement au


fonctionnement du comité en remboursant la cotisation ACMV 2019/2020 (CHF 4.00 par membre).

KOMMENTARE ZU DEN KONTEN 2019/2020 :

- Aufgrund einer verspäteten Anfrage unsererseits erhielten wir die Bestätigung des durch die Lotterie Romande bezahlten Betrag erst nach dem Abschlusserstellung (per 30.09.2020), wodurch dieser Betrag nicht in der Jahresrechnung eingebucht ist.
Für das Geschäftsjahr 2019/2020 zugewiesener Betrag: 238.000,00 CHF.
- Hinsichtlich des vom Staat Wallis bereitgestellten Betrags hat sich das Antragsverfahren in diesem Jahr geändert, was ebenfalls zu einer Verzögerung geführt hat. Wir haben vom kantonalen Amt für Kultur eine Grundsatzvereinbarung erhalten, aber noch keine Bestätigung über den Betrag, weshalb er auch nicht in unserer Buchhaltung verbucht wird. Beantragter Betrag: CHF 10'000.00.
- Sobald diese 2 Beträge eingegangen sind (Voraussichtlich im November), werden wir die vereinbarten Beträge an die Musikgesellschaften zur Unterstützung der Ausbildung der Jungmusikanten weiterleiten.
- Unter Berücksichtigung des Geschäftsergebnisses 2019/2020 werden wir auch die Beträge, die normalerweise für die Arbeit des Vorstands verwendet werden, umverteilen, indem wir den Mitgliedsbeitrag der KMW 2019/2020 (CHF 4.00 pro Mitglied) zurückerstatten.

3.1. Rapport de l'organe de contrôle.

La fiduciaire Fidag SA, à Martigny, confirme par sa prise de position du 3 octobre 2020 ne pas avoir relevé d'éléments qui ne seraient pas conformes à la loi et aux statuts.

 **Soumis au vote des délégués, les comptes 2018/2019 de l'ACMV sont acceptés à l'unanimité.**

4. Cotisation et budget 2020 /2021

4.1. Cotisations Jahresbeiträge

Au vu de de la situation financière bénéficiaire, le comité a décidé de ristourner aux sociétés la cotisation 2019/2020 de CHF 4.00 par membre.

Pour 2020/2021, le Président, **Christian Bohnet**, propose le maintien des cotisations actuelles, à savoir :

ACMV/KMVW : CHF 4.00

ASM / SBV : CHF 8.50

SUISA : CHF 6.55



Soumise au vote des délégués, la cotisation 2020/2021 est acceptée telle que proposée, à l'unanimité.

4.2.

BUDGET 2020/2021

RECETTES	EINNAHMEN	2021	2020
Amendes	Bussen	0,00	3000,00
Cotisations des membres	Mitgliederbeiträge	110000,00	110000,00
Subside Etat du Valais	Beitrag Staat Wallis	10000,00	10000,00
Subsides ASM pour cours	Beiträge SBV für Kurse	20000,00	15000,00
Contribution LoRo	Beitrag Loterie Romande	30000,00	30000,00
Concert Swiss Army Band	Konzert Swiss Army Band	0,00	500,00
Vente carnets de musiciens	Verkauf Musikerpässe	1000,00	1000,00
Subvention cours trompette militaire	Beitrag Ausbildungskurse Militärmusik	500,00	500,00
Intérêts	Zinsen	0,00	0,00
Soutiens pour cours :	Beiträge für Kurse :		
* Loterie Romande		210000,00	210000,00
* MIGROS % culturel		0,00	2000,00
* Divers partenaires		9000,00	12000,00
TOTAL RECETTES / EINNAHMEN		390500,00	394000,00
DEPENSES	AUSGABEN	2021	2020
Cotisations ASM + SUISA	Beitrag SBV + SUISA	90000,00	90000,00
Contribution cours direction	Direktorenkurse	10000,00	10000,00
Contribution concours et camps	Wettbewerbe und Lager	12000,00	12000,00
Cours de musique	Musikkurse	200000,00	200000,00
Médailles et insignes	Auszeichnungen	20000,00	20000,00
Comité et représentations	Versammlungen & Vertretungen	20000,00	20000,00
Frais de bureau	Büromaterial	5000,00	10000,00
Remise à jour site internet	Website update	8000,00	3000,00
Achat de carnets de musiciens	Kauf Musikerpässe	1000,00	1000,00
Frais de banque	Bankspesen	500,00	500,00
Assemblées	Versammlungen	15000,00	18000,00
Assurances	Sachversicherung	500,00	500,00
Frais divers	Verschiedenes	5000,00	5000,00
TOTAL DEPENSES / AUSGABEN		387000,00	390000,00
RESULTAT 1		3500,00	4000,00
Utilisation de réserves :		0,00	0,00
RESULTAT D'EXPL. / BETRIEBSERGEBNIS		3500,00	4000,00



Le budget est accepté tel que présenté, à l'unanimité des votes exprimés.

4. Attribution du lieu de l'AG 2021 : 30 octobre 2021

A l'unanimité moins une voix, l'organisation de l'assemblée générale 2021 de l'ACMV est attribuée conjointement aux deux sociétés d'Orsières, l'Echo d'Orny et l'Edelweiss.

Le teneur du PV
Jean-Claude Savoy



Annexe 1 : Explication sur la procédure de vote

Annexe 2 : Bulletin de vote

Annexe 3 : Protocole de dépouillement des votes par correspondance

Annexe 1 : Explication sur la procédure de vote

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,

La réunion des délégués du 31 octobre 2020 a dû être annulée en raison de la pandémie de COVID19. Nous vous avons informé de cette décision courant octobre par nos canaux d'information habituels (courriels, site internet de l'association, page Facebook de l'ACMV). Le comité de l'ACMV a discuté des différentes possibilités de traiter les points de l'ordre du jour de l'assemblée annulée et a décidé de solliciter un vote par correspondance sur les points en question (*NB : seuls les bulletins reçus par courrier normal seront acceptés*).

La base du formulaire de vote est l'ordre du jour de l'AG 2020 et les documents informatiques, y compris le rapport annuel et les états financiers annuels, sont disponibles dans la brochure « [AG 2020](#) » mise en ligne ci-dessous.

Pour le vote, l'article 15 des statuts de l'ACMV s'applique (A. Assemblée générale – Art.15). Un formulaire doit être rempli et signé pour chaque vote de délégué. Cela signifie que deux formulaires de vote doivent/peuvent être remplis et envoyés par chaque société. Les [bulletins de vote](#) peuvent être téléchargés ci-dessous.

Nous demandons aux délégués d'envoyer les formulaires de vote, remplis et signés, au président de l'ACMV au plus tard le 14 novembre 2020 (le cachet de la poste faisant foi). Le dépouillement des bulletins de vote reçus sera effectué par le bureau du comité ainsi que 2 représentants des sociétés (le président d'une société de musique du Valais romand et le président d'une société de musique du Haut-Valais) au début du mois de décembre 2020. Un procès-verbal de ce dépouillement sera établi et signé par le président et le secrétaire de l'ACMV ainsi que par les représentants des sociétés de musique susmentionnés. Les résultats seront ensuite annoncés sur la page internet de l'ACMV.

Le comité de l'ACMV se tient à votre disposition pour tout complément d'information sur cette procédure exceptionnelle et/ou sur les documents présentés dans la brochure, et il vous remercie pour votre compréhension et votre soutien. En vous souhaitant une bonne santé, et dans l'attente impatiente de pouvoir reprendre nos activités musicales habituelles, nous vous adressons nos plus cordiales salutations.

Christian Bohnet
Président ACMV

Sehr geehrte Präsidentin,
Sehr geehrter Präsident

Die Delegiertenversammlung vom 31. Oktober 2020 musste wegen der COVID19-Pandemie abgesagt werden. Wir haben Sie im Oktober über unsere üblichen Informationskanäle (E-Mails, die Website der Vereinigung, die Facebook-Seite des KMWV) über diese Entscheidung informiert. Der KMWV-Vorstand erörterte die verschiedenen Möglichkeiten zur Behandlung der Tagesordnungspunkte der abgesagten Sitzung und beschloss, eine Abstimmung per Post über die fraglichen Punkte zu beantragen (NB: *es werden nur Stimmzettel angenommen, die auf dem normalen Postweg eingehen*).

Grundlage des Abstimmungsformulars ist die Tagesordnung der Generalversammlung 2020, und die Dokumente, einschließlich des Jahresberichts und des Jahresabschlusses, sind in der Broschüre "[Generalversammlung 2020](#)" hier unten verfügbar.

Für die Abstimmung gilt Artikel 15 der KMWV-Statuten (A. Generalversammlung - Art.15). Für jede Delegiertenabstimmung muss ein Formular ausgefüllt und unterschrieben werden. Das bedeutet, dass von jedem Unternehmen zwei Stimmzettel ausgefüllt und versandt werden müssen/dürfen. Die [Stimmzettel](#) finden Sie hier unten.

Die Delegierten werden gebeten, die ausgefüllten und unterschriebenen Stimmzettel bis zum 14. November 2020 an den KMWV-Präsidenten zu senden (es gilt das Datum des Poststempels bis spätestens 14. November 2020). Die Auszählung der eingegangenen Stimmzettel wird durch das Komiteebüro zusammen mit 2 Vertretern der Musikgesellschaften (dem Präsidenten einer Musikgesellschaft aus dem französischsprachigen Wallis und dem Präsidenten einer Musikgesellschaft aus dem Oberwallis) Anfang Dezember 2020 durchgeführt. Es wird ein Protokoll erstellt, das vom Präsidenten und vom Sekretär des KMWV sowie von den Vertretern der oben genannten Musikgesellschaften unterzeichnet wird. Die Ergebnisse werden dann auf der KMWV-Webseite bekannt gegeben.

Der KMWV-Vorstand steht Ihnen für weitere Informationen zu diesem außergewöhnlichen Verfahren und/oder zu den in der Broschüre vorgestellten Dokumenten zur Verfügung und dankt Ihnen für Ihr Verständnis und Ihre Unterstützung. Wir wünschen Ihnen gute Gesundheit und freuen uns auf die Wiederaufnahme unserer gewohnten musikalischen Aktivitäten und grüßen Sie herzlich.

Christian Bohnet
Präsident KMWV



Bulletin de vote pour la 143ème Assemblée générale ordinaire de l'ACMV

Nom de la société : _____

Représenté par
Nom, Prénom : _____

Fonction : _____

Important :

- Le nom de la société de musique et celui du votant doivent être indiqués sur le bulletin de vote
- Le vote est basé sur l'ordre du jour de l'AG 2020. Tous les documents y relatifs ont été mis en ligne sur le site internet de l'ACMV. (www.acmv.ch) - tous les votes se font par correspondance et sont adressés à :
Association cantonale des musiques valaisannes,
p.a. Christian Bohnet, Rue de la Délèze 12, 1920 Martigny
- Chaque société a droit à 2 votes (par 2 délégués différents, en principe membres du comité de la société)
- Chaque délégué doit remplir et signer un bulletin de vote (conformément à l'article 15 des statuts)
- Les questions qui n'ont pas de réponse, ou les questions auxquelles on a répondu par oui et par non, sont considérées comme des abstentions - les formulaires de vote incomplets ou anonymes ne sont pas valables
- Date limite d'envoi : le 14 novembre 2020 (le cachet de la poste faisant foi)
- Les bulletins de vote qui arrivent après le délai indiqué ne sont pas valables

1. Protocole de l'AG du 26.10.2019 à Vétroz

Acceptez-vous le PV de l'AG du 26.10.2019 à Vétroz ?

Prière de cocher

OUI NON

2. Rapports statutaires

Acceptez-vous les rapports statutaires présentés ?

OUI NON

3. Comptes 2019 / 2020

Acceptez-vous les comptes 2019-2020 ?

OUI NON

4. Finances 2020 / 2021

Acceptez-vous les cotisations proposées pour la saison 2020-2021 ?

OUI NON

Acceptez-vous le budget 2021-2022 proposé ?

OUI NON

5. Attribution du lieu de l'AG 2021

Acceptez-vous que l'AG 2021 se tienne à Orsières ?

OUI NON

Lieu et date : _____ Signature : _____



Stimmzettel für die 143. ordentliche Generalversammlung des KMWV

Musikgesellschaft: _____

**Vertreten durch
Name, Vorname:** _____

Funktion: _____

Wichtig:

- Der Name der Musikgesellschaft und der Name der abstimmenden Person müssen auf dem Stimmzettel angegeben werden.
- Die Abstimmung basiert auf den Traktanden der Generalversammlung 2020. Sämtliche relevanten Dokumente wurden auf der KMWV-Website veröffentlicht (www.kmvw.ch). Alle Stimmabgaben erfolgen auf dem Korrespondenzweg und sind an folgende Adresse zu richten: **Kantonaler Musikverband Wallis**,
p.a. Christian Bohnet, Rue de la Délèze 12, 1920 Martigny
- Jeder Verein hat 2 Stimmen (2 verschiedene Delegierte, die prinzipiell Mitglieder des Vorstands sind).
- Von jedem Delegierten muss einen Stimmzettel ausgefüllt und unterschrieben werden (gemäss Artikel 15 der Statuten).
- Unbeantwortete Fragen, aber auch Fragen, die mit Ja und Nein beantwortet werden, gelten als Enthaltungen – unvollständig ausgefüllte oder anonyme Stimmzettel sind nicht gültig.
- Einsendeschluss: 14. November 2020 (Poststempel)
- Stimmzettel, welche nach der angegebenen Frist eingehen, sind nicht gültig.

Protokoll der Generalversammlung vom 26.10.2019 in Vétroz

Akzeptieren Sie das Protokoll der GV vom 26.10.2019 in Vétroz?

Bitte ankreuzen
JA NEIN

Statutarische Berichte

Akzeptieren Sie die eingereichten Jahresberichte?

JA NEIN

Buchhaltung 2019 / 2020

Akzeptieren Sie die Konten (Jahresrechnung) 2019-2020?

JA NEIN

Finanzen 2020 / 2021

Akzeptieren Sie die vorgeschlagenen Beiträge?

JA NEIN

Akzeptieren Sie das vorgeschlagene Budget 2021-2022?

JA NEIN

Zuweisung des Veranstaltungsortes für die GV 2021

Stimmen Sie zu, dass die GV 2021 in Orsières stattfinden wird?

JA NEIN

Ort und Datum: _____ Unterschrift : _____